

# Vocation 3 :

un territoire qui donne de la valeur à son économie

Le Haut-Jura devra être en mesure de conserver un niveau d'activités et d'emplois important, probablement fondé sur des bases différentes de celles d'aujourd'hui : une économie plus tertiaisée et relocalisée, faisant davantage appel à des compétences de conception, de création, d'innovation, et d'organisation ainsi qu'aux nouvelles technologies. A savoir, une économie qui se différencie des autres par sa qualité en matière de production comme en matière environnementale. Agriculture, sylviculture, tourisme, artisanat, industrie : tous les secteurs sont concernés.

Pour y parvenir, le Parc et ses partenaires chercheront à :

## Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie

Concilier performance économique et préservation de l'environnement :

- agriculture : en accompagnant les évolutions des systèmes et des pratiques agricoles (contractualisation) et en luttant contre les phénomènes de déprise,
- forêt : en promouvant les dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers (futaie jardinée),
- tourisme : en développant une offre touristique quatre saisons : sentiers, musées, ateliers d'artisans, offre d'activités printemps/automne.

## Accompagner la création de la valeur ajoutée dans les filières

Parier sur la créativité, la plus-value et les circuits courts, en :

- soutenant les unités de transformation agricole du territoire,
- transformant la ressource forestière en potentiel économique,
- adaptant l'offre des stations et des sites nordiques,
- diversifiant et en accompagnant la montée en gamme de l'offre d'hébergements touristiques,
- développant les pratiques de création artisanale,
- renforçant la compétitivité des industries.



## Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie

Développer des actions transversales inter-filières par :

- la mise en œuvre d'une politique d'accueil et de transmission d'activités,
- le développement de la formation des acteurs économiques,
- la structuration des réseaux d'acteurs et la mise en marché de l'offre touristique,
- le développement de nouvelles formes de partenariat et de coopération,
- la recherche d'un usage partagé de l'espace.

## Distinguer le territoire par la qualité de son économie

Jouer la carte de la qualité des process de production et de la qualité environnementale par :

- la promotion d'une agriculture à haute valeur territoriale,
- le développement d'une offre de tourisme mobilité douce,
- la Marque Parc, outil de développement de l'économie haut-jurassienne,
- l'encouragement à la performance environnementale des entreprises,
- la promotion d'une image de qualité de l'économie locale.

Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Mai 2011 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST | Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie La Biennoise à Morez | Crédits photos : PNRHJ/L. Gaignerot, G. Benoit à la Guillaume, P. Galland, M. Dauvergne, J. Carrot, V. Lachaud, P. Andlauer | N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 2ème trimestre 2011

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux  
tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr

Imprimé sur papier recyclé



Horizon 2022 !

# Brèves de Charte

Lettre d'information aux élus et partenaires

n°10 | mai 2011

Edito

Le décret interministériel de classement du Parc naturel régional du Haut-Jura vient de paraître ! Il consacre trois années de travail, de concertation, de réflexion avec l'ensemble des collectivités et des partenaires du Parc... avec vous.

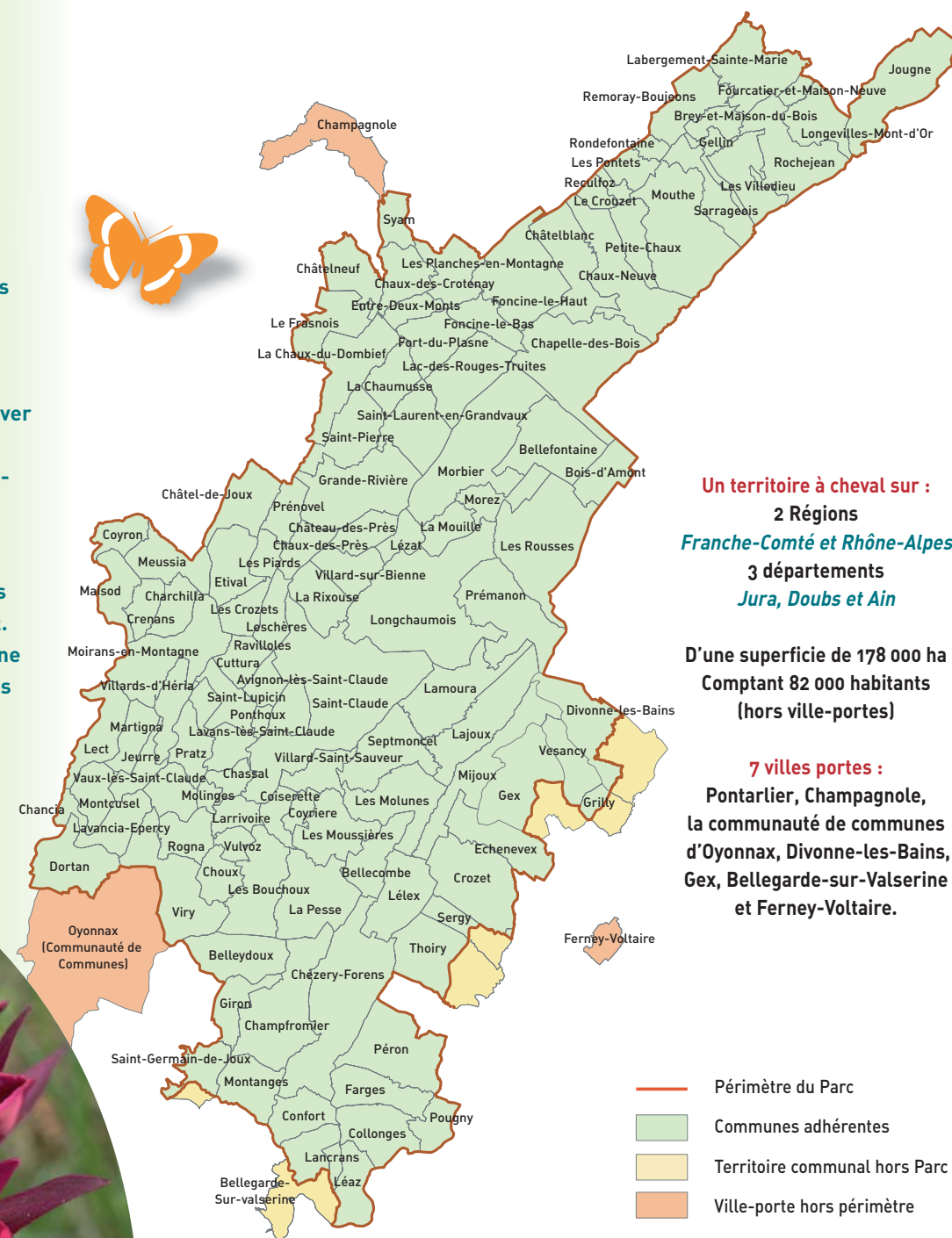
L'année 2011 s'engage avec de nouveaux projets, de nouvelles orientations qui s'inscrivent dans la continuité de la dernière Charte mais également avec de nouvelles perspectives liées aux enjeux territoriaux, nationaux et européens que vous avez considérés comme majeurs.

A nous de prendre ensemble cette nouvelle impulsion pour mieux relever les défis et nous appuyer sur les opportunités que nous offre le Haut-Jura pour les 12 ans qui viennent.

Cette dernière Brève de Charte met en avant ce nouveau territoire et les orientations de la Charte 2011-2022. Qu'elle permette à chacun et chacune de mieux appréhender les politiques à venir afin de se les approprier pour mieux y contribuer.

Le Président du Parc naturel régional du Haut-Jura, Jean-Gabriel NAST

## 122 communes pour une nouvelle Charte



# 2011-2022 : un nouveau projet de territoire pour le Haut-Jura

La nouvelle Charte s'inscrit certes en continuité de la précédente. Mais elle comporte aussi des orientations nouvelles en matière d'urbanisme, de culture notamment, et des ambitions neuves comme celles liées à l'énergie et au changement climatique ou à l'aménagement du territoire.

Pour répondre à ces orientations, dans un souci de transversalité, le Parc a choisi de structurer la Charte 2011-2022 autour de 3 vocations et de 11 axes.

## Vocation 1 :

un territoire construit, vivant et animé ensemble

Le Haut-Jura devra se déterminer comme un territoire structuré, ouvert et de projets :

- en renforçant les synergies entre les politiques des intercommunalités,
- en tirant parti de sa proximité avec la Suisse,
- en coopérant davantage encore dans l'espace européen.

Il devra répondre aux attentes des nouveaux habitants en matière de services à la population et de logements tout en créant du lien social entre générations comme entre groupes sociaux. La culture, au sens le plus large du terme sera considérée comme un puissant facteur d'intégration et d'identité collective autour d'un projet de territoire à l'échelle du Parc.

Dans cette optique, le Parc et ses partenaires auront pour mission de :

### Assurer la cohérence des politiques territoriales

Coordonner les politiques des EPCI et des communes à l'échelle du Parc au titre de l'aménagement du territoire, en matière :

- d'urbanisme (SCoT-s),
- de services à la population,
- de transports,
- de culture,
- de coopération transfrontalière et transnationale.

### Partager et développer une culture commune du territoire

Développer la participation des élus et des habitants ainsi que leur appropriation du territoire, au travers de formations, de création de moments de rencontres, de lieux partagés, dans les domaines :

- de l'éducation au territoire,
- des patrimoines culturels,
- d'un urbanisme favorisant le lien social,
- de la communication du Parc (Maison du Parc).

### Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle

Expérimenter dans les domaines :

- des nouvelles formes d'habiter,
- de l'e-service,
- de la culture en lien avec le territoire,
- des formes de pédagogie.



## Vocation 2 :

un territoire responsable de son environnement

Le Haut-Jura devra être en capacité d'appréhender les évolutions liées au changement climatique et à l'enjeu énergétique et trouver des voies d'adaptation, qu'il s'agisse de l'évolution des milieux naturels, de la biodiversité, des activités rurales liées à ces milieux tels l'agriculture, la forêt ou le tourisme, particulièrement dépendantes du climat, ou des économies locales sensibles à la hausse des coûts de l'énergie.

Elus et habitants auront à prendre conscience que l'espace ne peut pas être considéré comme une simple réserve foncière au détriment de l'agriculture, des milieux naturels et des paysages, mais qu'il nécessite une réflexion et une pratique visant à contrecarrer les phénomènes d'étalement urbain pour mieux le préserver et contribuer à répondre à l'enjeu énergétique.

Dans ce but, le Parc et ses partenaires s'attacheront à :

### Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels

Poursuivre la politique «cœur» du Parc, en matière :

- de connaissance des données environnementales,
- de gestion des espèces sauvages,
- de préservation des espaces remarquables,
- de détermination des trames vertes et bleues,
- de maîtrise de la fréquentation des espaces sensibles,
- d'expérimentation des formes de gestion alternatives des espaces.

### Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis

Considérer les paysages locaux, les villages et les bourgs, comme un capital du territoire, au travers :

- de la valorisation des paysages naturels et bâtis du Haut-Jura et de la création de ceux de demain,
- de la valorisation du patrimoine bâti et du soutien à la création architecturale,
- de la conjugaison des projets d'aménagements et d'infrastructures avec le paysage,
- du choix d'un urbanisme frugal.

### Rechercher la performance énergétique

Réduire par deux les émissions de gaz à effet de serre du territoire par 4 mesures :

- mettre en place un plan climat,
- promouvoir un habitat et un urbanisme économes en énergie,
- réduire l'impact énergétique des transports,
- développer les énergies renouvelables du territoire.

### Préserver le capital eau du territoire

Accroître la vigilance sur les questions quantitatives et qualitatives de la ressource eau, en cherchant à :

- atteindre le bon état des eaux en 2015 au plus tard,
- assurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides du territoire,
- protéger et économiser la ressource en eau.



Plus d'informations sur le site internet dédié : <http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

